

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du **11/06/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **39**

Quorum : **22**

N° 38_170626

OBJET : SPORTS

Approbation de la convention de mutualisation avec le Conseil Régional au titre de l'année 2025-2026 pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées

SEANCE DU 17 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur René VANULS formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Sophie AMARANTINIS (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°38_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

Madame Julianne BOUVOT rapporte :

Le Conseil Régional est compétent pour la construction, l'équipement et le fonctionnement des lycées et des établissements publics locaux d'enseignement de même niveau. En matière d'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive, il permet également de garantir l'accès aux installations sportives des communes.

A ce titre, le recours aux équipements sportifs municipaux est privilégié et fait l'objet de conventions conclues entre la Région et la Commune.

C'est dans ce cadre que la Ville d'Aubagne met à disposition des lycées, publics et privés, implantés sur son territoire plusieurs équipements sportifs. Il convient donc de renouveler avec la Région la Convention définissant la participation financière versée à la Commune d'Aubagne correspondant à cette utilisation pour l'année scolaire 2025-2026.

Le montant prévisionnel de la participation financière régionale a été fixé pour l'année scolaire 2025-2026 à 119.457,53 € en application des tarifs votés par la Région.

Cette délibération propose d'approuver la convention ci-annexée, relative à l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L.214-4 du Code de l'Éducation ;

VU la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000, notamment son article 34 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de renouveler ce partenariat avec le Conseil Régional,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée relative à la participation financière de la Région fixée au titre de l'année scolaire 2025-2026 pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées publics et privés sous contrat d'association ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter le versement de ladite participation financière régionale correspondante.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME